

Proposition de réponse aux Amis de la Vallée de la Bièvre

Nous adhérons aux principes énoncés dans l'encadré « La vallée de la Bièvre, site classé ».

Au-delà de cela et en reprenant les différents sujets abordés dans la note :

A. LA BIEVRE

1. Lutte contre les inondations : sous le contrôle de la DDT, nous prendrons en compte le risque partout où il existera, les prescriptions du PPRI comme celles issues des dossiers « loi sur l'eau », qui traitent notamment des risques liés aux eaux de ruissellement et qui sont soumis à la validation des services compétents de l'Etat.
2. Qualité de l'eau de la Bièvre : en collaboration étroite avec le SIAVB, nous continuerons à chasser activement les non-conformités.

B. LA CONCERTATION

Elle se fait et se fera à travers des réunions publiques, de quartiers ou générales (plus de 100 dans le dernier mandat), puis dans les commissions municipales (...).

Il importe aussi de rechercher des modes de concertation permettant de mobiliser davantage les habitants et recueillir l'avis de tous, y compris ceux qui ne se rendent guère aux rendez-vous des réunions publiques.

C. L'URBANISATION

1. Le PLU : aucun abus à revenir sur le PLU quand la législation change ou que des secteurs s'avèrent insuffisamment protégés. Le PLU est un outil vivant qui doit évoluer, non pas au cas par cas bien sûr, mais par exemple pour renforcer la protection de secteurs d'un risque de densification excessive, pour accroître les exigences en matière de performance énergétique et écologique des constructions, etc....
2. La course à l'immobilier : Il s'agit non pas de répondre aux pressions de promoteurs (ou de certains propriétaires qui veulent « valoriser » au maximum leur bien) mais de les cadrer et les dissuader le cas échéant, afin que les projets soient conçus de manière à s'intégrer dans notre cadre de vie exceptionnel et à répondre aux besoins de la population.
De nombreuses familles en attente de logements, il importe de poursuivre une politique modérée et diversifiée afin de maintenir un dynamisme des commerces, une animation locale, d'éviter les fermetures de classes, d'accueillir des familles, de permettre à des personnes âgées ou aux jeunes de rester à Jouy...

D. DES LIEUX DE REUNION POUR LES ASSOCIATIONS

Nous sommes les premiers à reconnaître et mettre en valeur le rôle des bénévoles dans la ville (« le sang dans ses artères »). Dans nos multiples contacts avec les présidents d'associations, nous n'avons jamais eu de plainte majeure concernant le manque de lieux de réunion dans la commune. Se rappeler, à cette occasion, qu'un lieu de réunion, c'est aussi une dépense de fonctionnement. Nous avons cependant

prévu de réexaminer ce sujet des lieux associatifs disponibles. Le devenir de la halle marchandises pourrait être une opportunité de créer un nouveau lieu ouvert à tous, facilitant l'animation et la rencontre.

E. CIRCULATIONS DOUCES

1. Les trottoirs pour les piétons : c'est une évidence ! une évidence qu'il est difficile de faire entendre aux nombreux habitants qui veulent se garer immédiatement à proximité de leur domicile ou de leur lieu de loisirs. Voir à ce propos le Centre sportif, où la verbalisation des véhicules en stationnement sur le trottoir a provoqué une levée de boucliers ! Mais nous continuerons ce nécessaire combat. Le développement de parkings sur la ville n'est pas un objectif en soi car il contribue à imperméabiliser les sols et utilise un foncier rare dans la ville. Nous inciterons à utiliser de nouveaux modes de déplacement (vélo électrique, autopartage) et nous renforcerons le contrôle des zones de stationnement avec des moyens automatisés tels que la vidéo-verbalisation naissante.
2. Traverser Jouy en vélo : c'est dans notre programme, même si la compétence est portée par VGP. D'abord d'ici 1 an, au niveau des Bas Prés, entre l'entrée du musée de la Toile de Jouy et le chemin du Pré Bourgeois ; puis entre le rond-point des Tilleuls et la gare, à l'occasion de la renaturation de la Bièvre ; enfin jusqu'au passage à niveau de l'INRAe en chaussée partagée.

Les poids lourds qui traversent la ville d'est en ouest seront (enfin !) verbalisés grâce au « radar intelligent » en cours d'installation au Petit Jouy.

Pour la Liste Vivre Jouy, le 8 mars 2020

Marie-Hélène Aubert